
	<b>Centre de Ressources Biologiques</b>	<b>CRB-R1-DOCQ-002 V11</b>	
	<b>Notice d'information du patient MAJEUR pour la conservation de Ressources Biologiques au sein du C.R.B. des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) et leur utilisation à des fins de recherche</b>		

Madame, Monsieur,

Lors de votre parcours médical ou de votre inclusion dans le cadre d'une recherche clinique, il est possible que, dans votre intérêt et avec votre consentement, des prélèvements de liquides ou de tissus soient ou aient été réalisés.

Au cas où ces prélèvements ne seraient pas utilisés en totalité et si vous êtes d'accord, nous conserverons jusqu'à leur épuisement, au sein du Centre de Ressources Biologiques (CRB) des HUS les échantillons restants qui intégreront des collections importantes pour la recherche.

Les Ressources Biologiques, à savoir les échantillons ainsi que les données anonymes qui y sont associées, pourront être utilisées, avec votre accord, à **finalité de recherche (Art. 16-10 du Code Civil, loi n° 94-653 du 29 juillet 1994, Art. L.1221-8-1 du Code de santé Publique, loi n° 2004-806 du 9 Août 2004)**, dont l'objectif général est d'améliorer la compréhension de certains processus qui interviennent dans l'évolution de votre maladie (ou de maladies apparentées). Les scientifiques pourront également être amenés à réaliser des recherches appliquées pour le développement de médicaments ou de tests de diagnostic.

Dans le cadre de collaborations internationales, le CRB des HUS s'engage à vérifier que le pays destinataire respecte les principes éthiques en vigueur en France. Si des études génétiques sont envisagées, elles ne pourront porter que sur les marqueurs permettant de mieux comprendre la maladie et son évolution et ne permettront jamais votre identification.

De plus, en fonction de l'avancée des connaissances médicales, il est possible que les résultats issus des recherches effectuées grâce à vos Ressources Biologiques puissent modifier votre prise en charge. Ainsi, sauf opposition de votre part, le CRB en informera le médecin qui vous a proposé la conservation de vos échantillons et données associées.

Le CRB des HUS est organisé de façon à favoriser la recherche scientifique fondamentale et appliquée. Toute demande d'échantillons est analysée pour s'assurer de la pertinence scientifique du projet de recherche.

Conformément à la loi (art 16-1 et 16-6 du code civil), les prélèvements ne pourront être cédés à titre commercial ni donner lieu à une rémunération à votre bénéfice. Ils pourront être utilisés pour des recherches effectuées en partenariat avec un ou plusieurs organismes publics ou privés, en France ou à l'étranger. Les données médicales associées aux prélèvements sont confidentielles et couvertes par le secret médical. A aucun moment, elles n'apparaîtront lors de la publication des résultats des travaux de recherche.

Elles pourront en revanche, dans les conditions assurant leur confidentialité, être transmises aux autorités de santé françaises.

Si vous ne souhaitez pas que vos Ressources Biologiques (échantillons et données associées) soient conservées dans un but de recherche ou si vous changez d'avis, vous pouvez en demander la destruction à tout moment au CRB à l'adresse suivante : [crb@chru-strasbourg.fr](mailto:crb@chru-strasbourg.fr) ou auprès de son responsable opérationnel, le Professeur Marie-Pierre Chenard au 03 88 12 71 94

Les prélèvements ainsi que les données médicales associées seront rendus anonymes, permettant leur traitement automatisé dans le cadre des recherches. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel ainsi que d'un droit de rectification de celles-ci. Vous disposez également d'un droit d'opposition à la transmission des données couvertes par le secret médical et d'un droit à la limitation et à la portabilité du traitement de vos données. Ce droit pourra être exercé directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix (*article 40 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 et loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et article L 1111-7 du Code de Santé Publique*).

Pour toute information relative à la protection de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données en écrivant à [dpd@chru-strasbourg.fr](mailto:dpd@chru-strasbourg.fr)

Les fichiers informatiques du CRB ont été déclarés à la Commission Informatique et Liberté (CNIL) sous le numéro **1970 390 v0**.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, pour pouvez adresser une réclamation à la CNIL depuis le site internet <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>